

Annexe II b

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES NUMÉRIQUES			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Épreuve scientifique à caractère professionnel		4						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	2	CCF		ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Travaux pratiques scientifiques sur systèmes	U 12	2	CCF		ponctuel pratique	3 h	CCF	
E2 - Épreuve technologique Analyse d'un système électronique	U 2	5	ponctuel écrit	4 h	ponctuel écrit	4 h	CCF	
E3 - Épreuve de pratique professionnelle		9						
Sous-épreuve E31 : Situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel	U 31	3	CCF		ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Préparation - Installation - Mise en service - Maintenance d'un système électronique	U 32	6	CCF		ponctuel pratique	8 h	CCF	
E4 - Épreuve de langue vivante	U 4	2	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	CCF	
E5 - Épreuve de français - histoire-géographie		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	3	ponctuel écrit	2 h 30	ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie	U 52	2	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	CCF	
E6 - Épreuve d'éducation artistique - arts appliqués	U 6	1	CCF		ponctuel écrit	3 h	CCF	
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (1)								
Langue vivante	UF 1		ponctuel oral	20 min	ponctuel oral	20 min	ponctuel oral	20 min
Hygiène-prévention-secourisme	UF 2		CCF		ponctuel écrit	2 h	CCF	

(1) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.